

**CERTIFIÉ CONFORME**

03 B 2669

26 SEP. 2006

A 9763

**2BCD**

**Société à responsabilité limitée  
au capital de 16.000 euros  
Siège social : 13 Chemin de la ville du bois  
91310 MONTLHERY  
451 107 114 EVRY**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 30 JUIN 2006**

L'an deux mille six et le trente juin à dix heures, les associés se sont réunis à MONTLHERY, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée le 1er juin 2006.

Sont présents :

Madame CADROT Brigitte, propriétaire de 800 parts,

Monsieur BAUMARD Dominique, propriétaire de 800 parts.

Total des parts des associés présents: 1.600 parts sur les 1.600 parts composant le capital social.

Le Président constate que tous les associés sont présents; en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION**

La collectivité des associés, décide de nommer en qualité de co-gérant :

Monsieur BAUMARD Dominique demeurant 13, chemin de la Ville du Bois à MONTLHERY (91310) pour une durée indéterminée.

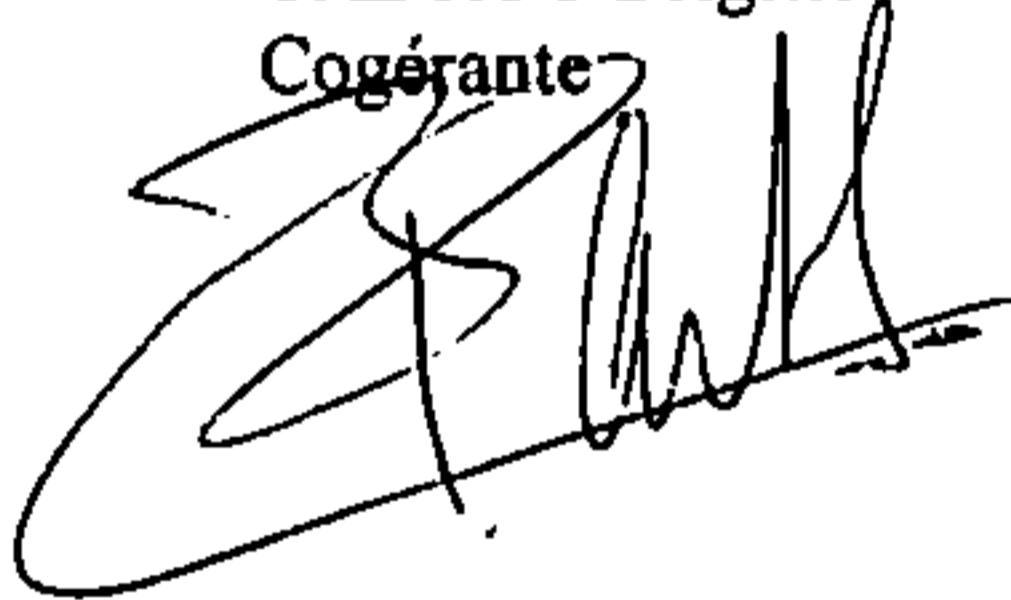
Monsieur BAUMARD Dominique exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

CADROT Brigitte  
Cogérante



BAUMARD Dominique  
Cogérant

